

ONG avec statut
consultatif à l'ECOSOC
(conseil économique
et social des Nations
Unies)



Microcrédit

Spécificités de notre organisation



présentation

Historique: en 1994, Marie Graf, déléguée de l'Université de Genève à l'Académie Internationale de l'Environnement (AIE), crée l'association GRAFE afin d'apporter une nouvelle contribution au réseau humanitaire. ONG spécialisée dans le microcrédit, la GRAFE ne poursuit aucun but lucratif.

But: lutter contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) en améliorant les conditions de vie grâce à l'octroi de microcrédits permettant de générer des revenus et des emplois afin de limiter l'exode rural.

Effectifs: environ 30 personnes (en Suisse + réseau partenaire à l'étranger).

financement

Les ressources de l'association GRAFE proviennent des dons et cotisations de ses membres ainsi que des bénéfices des manifestations qu'elle organise (repas annuel de soutien ou autres projets ponctuels).



microfinance

Dans la conception de la GRAFE, un microcrédit consiste en un prêt, dont le montant, certes modeste, permet de soutenir l'entreprise individuelle ou collective d'une personne exclue du système financier classique. Les taux d'intérêts pratiqués par la GRAFE sont très bas.

En Afrique, l'accès au crédit traditionnel est fortement restreint, du fait que très peu de gens disposent des ressources que les banques exigent à titre de garantie pour un emprunt.

Au contraire des banques, l'ONG GRAFE conditionne l'octroi de ses prêts à des garanties non pas financières, mais personnelles. Dans cette perspective, les réseaux humains qu'elle a constitués sur le terrain œuvrent à construire et à pérenniser des rapports de confiance qui la lient à ses bénéficiaires et qui garantissent les crédits qu'elle octroie. Par ailleurs, toutes les sommes progressivement remboursées sont immédiatement réinvesties dans de nouveaux projets de microfinancement.

mode d'action

L'action de la GRAFE est **particulière**.
Sa conception du microcrédit diffère
de celle pratiquée sur le marché :

- ▮▮▮▮▮ ➤ quasiment pas de frais administratifs
- ▮▮▮▮▮ ➤ réinvestissement direct des intérêts
- ▮▮▮▮▮ ➤ suivi sur le terrain par la présidente

microcrédit

ci-contre exemples de projets



participation à l'économie

génération de revenus / création d'emplois
accès à des formations (apprentissage)



autonomisation



prévention de l'exode rural



Tissage de tapis à mains nues



Echoppe artisanale



Étal ambulant

concrétisation

L'association GRAFE préfère le crédit au don. Par ce moyen du crédit, elle participe à développer l'économie informelle et à mettre le marché au service du plus grand nombre.

Elle permettra par exemple à un camelot déambulant entre les voitures pour vendre sa marchandise de prendre un étal dans une rue, jusqu'au jour où ses économies le mettront en mesure de s'acquitter du loyer d'une boutique. La GRAFE est là pour aider un tel marchand à chaque palier de son entreprise.

Tableau synoptique comparatif entre la GRAFE et d'autres organismes ou institutions:
(sociétés mutuelles ou autres) qui pratiquent le microcrédit dans les pays où elle intervient.

ONG GRAFE

autres organismes/institutions

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1) est propriétaire du capital dont elle dispose | 1) ne sont pas propriétaires du capital dont ils disposent |
| 2) a des frais de gestion qui n'entament jamais son capital | 2) ont des frais de gestion qui entament fortement le capital à sa disposition (masse salariale, achat matériel, location bureaux) |
| 3) ne vise aucun profit | 3) visent à générer des bénéfices |
| 4) assume tous les risques financiers et les frais qu'une gestion de proximité implique, sans jamais les répercuter sur ses bénéficiaires | 4) n'assument pas directement les risques financiers; en cas de gestion de proximité, répercutent les frais de gestion sur son client |
| 5) ne met aucune restriction à l'accès au crédit ; frais de dossier symboliques | 5) restreignent l'accès à ses prestations aux sociétaires/membres, frais de dossier élevés |
| 6) n'exige aucune garantie pécuniaire de ses bénéficiaires | 6) exigent la consignation d'une garantie ou le dépôt d'une caution |
| 7) se refuse à mettre les retardataires en poursuite, et pénalités minimales; les conditions peuvent constamment en être renégociées | 7) ne concluent pas de contrats humanitaires; renégociation des délais souvent refusée; si mise en poursuite, pénalités élevées |

coordonnées

Siège administratif

Présidente et directrice: Marie Graf
Case postale 1220 – 1180 Rolle
tél : + 41 79 212 12 59

Secrétariat

Coordination administrative:
tél: + 41 21 323 65 34
fax: + 41 21 323 07 96

www.assografe.ch – info@assografe.ch

donations

Postfinance Bern

Nordring 8 - 3030 Bern Switzerland
CCP 17-382527-4
IBAN: CH02 0900 0000 1738 2527 4
BIC/SWIFT: POFICHBEXXX